

res à boire, à vitres & autres, un pour cent; Viande fumée, les cent livres, 3 sols; Vin d'Espagne & autres, à l'exception de celui de France, l'ame, un fl. 5 sols; Vins Muscat & de Frontignac, l'ame, *idem*; Ris, les 100 livres, 4 sols; Teintures de toutes sortes, un pour cent; Saumon salé, la tonne, un fl.; Stockvisch ou Meiluche, les 100 livres, 10 sols.

### ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

LE projet pour la réunion des Forces Maritimes des Puissances d'Italie contre les Corsaires de Barbarie, est présentement un des principaux objets de l'attention de ces Puissances. On prétend que le nombre des Vaisseaux destinés à y être employés, consistera en plus de 60, y compris les Vaisseaux de guerre Maltois & les Galères Papales. Quantité suffisante pour n'être plus en crainte des pirateries des Infidèles; mais aucontraire pour les intimider eux-mêmes de façon à ne plus oser se montrer sur les côtes des Pays où les Puissances auront armé contre eux. Peut-être, & l'on s'en flatte, que les Traités dans lesquels l'Empereur, comme Grand Duc de Toscane, est entré avec les Régences Barbaresques, ne subsistera plus guères, vu le peu de fonds qu'il y a à faire sur ces sortes de Conventions. Aussi sçait-on, qu'on arme actuellement à Livourne deux des Vaisseaux de guerre de Sa Maj. Imp. pour les employer à protéger la navigation & le commerce des Ports de Toscane, contre les courses des Corsaires, qui trouvent toujours des prétextes pour éluder les Traités qu'on a faits avec eux.

Quant